

PROGRAMME POUR CHERCHEURS INVITÉS APPEL À PROPOSITIONS 2020

DIRECTIVES

(also available in English)

OBJECTIFS

Géré par le [Bureau de la recherche internationale](#) (BRI), le Programme pour chercheurs invités (PCI) appuie la venue de chercheurs¹ internationaux souhaitant effectuer un séjour de deux semaines à l'Université d'Ottawa. Le programme a pour but de :

- favoriser la création de partenariats et de projets de recherche en collaboration entre des chercheurs de l'Université d'Ottawa et d'universités internationales;
- enrichir l'expérience de recherche des étudiants en leur donnant l'occasion de côtoyer des chercheurs de haut calibre;
- accroître la visibilité de l'Université d'Ottawa au sein de la communauté internationale des chercheurs; et
- tirer parti des partenariats établis avec des pays et établissements prioritaires où l'Université entretient déjà un certain nombre de solides collaborations multifacultaires.

ADMISSIBILITÉ

L'appel à propositions 2020 a été spécialement conçu pour appuyer la recherche en collaboration avec : (a) des établissements prioritaires dans six pays prioritaires et (b) des établissements dans six pays additionnels avec lesquels l'Université d'Ottawa n'a pas de partenariat institutionnel. Pour être admissible au PCI, le demandeur doit :

- détenir un poste à temps plein permanent ou menant à la permanence à l'Université d'Ottawa, ou détenir un poste à temps plein auprès d'un institut de recherche affilié à l'Université d'Ottawa

ET

- inviter un collaborateur provenant de l'un des établissements suivants, ou

Allemagne

Toutes les institutions Max Planck et Helmholtz
Université de Brême
Université de Cologne
Université de Freiburg
Université de Göttingen
Toutes les [Universités d'excellence](#)

Belgique

Université catholique de Louvain
Université libre de Bruxelles
Katholieke Universiteit Leuven

France

Université de Lyon
Tous les établissements de la région Auvergne Rhône-Alpes
Tous les instituts du CNRS

¹ L'utilisation du masculin vise uniquement à alléger le texte et comprend tous les genres.

Israël

Université hébraïque de Jérusalem
Technion, Institut de technologie
d'Israël
Université de Haïfa
Weizmann Institute of Science

Japon

Université Chiba
RIKEN
Université de Kyoto
Université de Tokyo
Université Ritsumeikan
Université Waseda

Taïwan

Tous les instituts d'Academia Sinica
Université médicale de Taipei
Université nationale Cheng Kung
Université nationale Chengchi
Université nationale Dong Hwa
Université nationale de Taïwan

- Inviter un chercheur employé dans un établissement de recherche de l'un des pays suivants :

Afrique du Sud**Argentine****Australie****Brésil****Corée du Sud****Inde**

Une seule demande par membre du corps professoral sera acceptée. Par ailleurs, les personnes qui ont déjà reçu du financement du BRI (p. ex. PARI, PCI) doivent expliquer en quoi la collaboration proposée diffère des recherches financées antérieurement.

FINANCEMENT

Le CVRR met à disposition 100 000 \$ aux fins de ce programme et s'attend à financer de 25 à 27 visites.

Dans le cadre de cet appel, les visites ont une durée obligatoire de deux semaines (10 jours ouvrables). Le budget maximal est de 3 500 \$.

Le financement couvre les dépenses suivantes : billet d'avion aller-retour en classe économique, transport local, hébergement et allocation de subsistance pour la durée du séjour à Ottawa. Le salaire du chercheur invité est payé par son établissement d'attache. Le versement d'honoraires n'est permis en aucune circonstance. Le financement ne peut non plus servir à acheter des logiciels ou de l'équipement, ni à couvrir les frais de déplacement à des conférences à l'extérieur d'Ottawa, ni à organiser des événements. Les frais exigés pour entrer au Canada ne sont pas des dépenses admissibles (ex. permis de travail, visas). L'utilisation des fonds est assujettie aux règles régissant l'admissibilité des frais de déplacement, telles qu'établies dans le [Règlement 21 de l'Université d'Ottawa](#).

ATTENTES ET EXIGENCES ENVERS LA VISITE

Les visites doivent avoir lieu avant le 31 mars 2021, préférablement pendant le trimestre d'hiver ou d'automne, afin d'en maximiser l'impact sur la formation des étudiants de cycles supérieurs et d'assurer la présence des chercheurs de l'Université d'Ottawa. Le séjour ne peut être divisé en deux visites.

En plus de poursuivre des activités de recherche, les chercheurs invités doivent donner au moins un séminaire ou une conférence publique, organisée par le demandeur. La contribution financière du VRR doit être reconnue lors d'événements publics ou de la publication de résultats de recherche.

Il est attendu que le chercheur invité joue un rôle intellectuel d'envergure au sein de la communauté de chercheurs, qui permette de renforcer l'enseignement ou de défricher de nouveaux champs d'études. Les demandeurs et les chercheurs invités sont vivement encouragés à profiter de l'occasion pour travailler ensemble à des publications et à des demandes de financement pour développer leur partenariat.

Le demandeur est tenu de fournir au chercheur invité un bureau équipé d'un ordinateur et d'une connexion Internet, des fournitures ainsi que l'accès à la bibliothèque principale. Il est également responsable d'envoyer la lettre d'invitation et d'orienter le chercheur invité à l'ambassade ou au consulat du Canada dans son pays pour s'informer sur les exigences relatives aux visas.

GESTION DE L'OCTROI ET RAPPORTS

La responsabilité de gérer l'octroi PCI incombe au demandeur. Aucun fonds additionnel ne sera fourni si les coûts réels dépassent les coûts estimés. Les fonds non dépensés devront être remboursés au CVRR au plus tard un mois après la fin de la visite.

Le demandeur et le chercheur invité doivent enfin soumettre un rapport financier et narratif au Bureau de la recherche internationale, au plus tard un mois après la fin de la visite. La partie narrative doit décrire les activités et résultats de la visite, de même que son impact sur les activités d'enseignement et de recherche.

***NOUVEAU* SUPPLÉMENTS AU PCI**

1/ Bourses de recherche Mitacs Globalink

Pour enrichir leur collaboration internationale d'un volet mobilité étudiante, les demandeurs peuvent inclure une composante Bourse de recherche Mitacs Globalink dans leur demande au PCI. Les octrois, gérés par le [Centre d'expérience en recherche \(CER\)](#), permettront à un étudiant de l'Université d'Ottawa et à un étudiant de l'établissement partenaire de passer entre 12 et 24 semaines dans l'autre établissement. Les visites étudiantes doivent avoir lieu dans 12 mois suivant la visite du chercheur à l'Université d'Ottawa, pour continuer le même projet de recherche ou pour en démarrer un nouveau.

Selon les termes de l'entente avec Mitacs, les étudiants de l'Université d'Ottawa recevront 6 000 \$ pour se rendre à l'étranger. Les étudiants étrangers recevront 3 000 \$, conditionnellement à l'obtention de 3 000 \$ de contrepartie d'autres sources. Les demandeurs peuvent solliciter le supplément Globalink dans le formulaire de demande du PCI. Si la demande PCI est acceptée, le personnel du CER amorcera les démarches nécessaires.²

2/ Supplément pour activités de rayonnement

Les demandeurs désirant augmenter la visibilité de leur travaux avec le chercheur en visite peuvent solliciter un Supplément pour activités de rayonnement à leur demande au PCI. Pour y être admissibles, les demandeurs doivent prévoir de visiter leur collègue dans les 12 mois suivant la visite initiale à l'Université d'Ottawa.

Le Supplément permettra au chercheur de l'Université d'Ottawa d'ajouter une journée d'activités à son plan de voyage pour fins de rayonnement. Les activités de rayonnement comprennent, par exemple : rencontrer des recteurs, doyens, vice-doyens à la recherche, partenaires industriels, chambres de commerce ou incubateurs, afin de promouvoir la recherche et l'investissement à l'Université d'Ottawa et à Kanata Nord, ou encore participer à des événements ciblant le grand public, comme des entrevues à la radio ou à la télévision, des discours ou des débats.

Les demandeurs peuvent demander le Supplément pour activités de rayonnement dans le formulaire de demande du PCI. Si la demande PCI est acceptée, le BRI fournira 500 \$ pour couvrir les dépenses d'hébergement et de voyage.³

² Les critères de Mitacs rendent inadmissibles l'Argentine, l'Australie et l'Afrique du Sud, de même que Katholieke Universiteit Leuven en Belgique.

³ Le supplément de 500 \$ sera versé après réception et approbation d'un rapport de voyage au BRI.

PROCESSUS DE DEMANDE

La demande doit être soumise par le membre du corps professoral de l'Université d'Ottawa qui invite le chercheur de l'étranger.

Le dossier de candidature doit inclure les documents suivants :

- le formulaire de demande PCI accompagnée des documents à l'appui, comprenant :
 - i. une description détaillée des intérêts de recherche du chercheur invité, de son implication dans des projets ou des réseaux de recherche, et de sa complémentarité avec les forces et priorités du demandeur,
 - ii. une description détaillée des activités prévues avec leur calendrier d'exécution, et
 - iii. un budget, accompagné des explications et des justifications pertinentes;
- une lettre de mise en candidature signée par le doyen ou vice-doyen à la recherche de la Faculté du demandeur, décrivant les raisons motivant l'invitation de ce chercheur, ainsi que les retombées attendues tant sur les activités de recherche de l'unité que sur la formation des étudiants;
- le curriculum vitæ du demandeur;
- un formulaire de demande de fonds (RE) rempli dans [eAwards](#);

Le formulaire du PCI peut être téléchargé à partir du [site du BRI](#). Le formulaire et toutes les pièces jointes (y compris le formulaire RE dûment signé) doivent être consolidés dans un seul fichier PDF, identifié par le nom de famille du demandeur, celui du chercheur invité et le nom du programme (p. ex., PCI_2019_NOMdemandeur_NOMinvité). Le dossier de candidature doit être soumis par courriel à andrew.grosvenor@uottawa.ca.

DATES IMPORTANTES

- Lancement du PCI: 7 octobre 2019
- **Date limite pour soumettre une demande : 6 décembre 2019**
- Annonce des résultats : fin janvier 2020
- Date la plus hâtive de début du séjour : 1er mai 2020
- Date la plus tardive de fin du séjour : 31 mars, 2021
- Rapport final : au plus tard un mois après la fin de la visite

PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité d'évaluation présidé par la vice-rectrice associée à la promotion et au développement de la recherche analysera les demandes et les classera selon leur respect des critères.

Critères d'évaluation	Valeur (%)
Excellence du dossier du chercheur invité (p. ex., publications, citations, monographies, impact des recherches, reconnaissance internationale)	25
Impact sur le développement de nouvelles collaborations et de publications conjointes, et d'octroi de fonds externes	25

Complémentarité entre les champs de recherche du chercheur invité et ceux du demandeur; recours à des approches multidisciplinaires pour répondre à des questions de recherche.	20
Retombées anticipées sur la formation étudiante et les activités de recherche	20
Justification du budget et niveau de soutien fourni par d'autres sources	5
Alignement avec les <u>axes prioritaires de développement de la recherche</u> du VRR et les priorités de la faculté ou du département.	5

COORDONNÉES

Andrew Grosvenor
 Chargé de projet principal
 Bureau de la recherche internationale
andrew.grosvenor@uottawa.ca
 (613) 562-5800, poste 2943

Version du 14 novembre 2019